



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 23 Mars 2018

Sous la présidence de M. Le Maire Christian ALEXANDRE

Etaient présents :

ALEXANDRE Christian, ALLARD Jean Yves, GEORGET Arthur, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal.

Secrétaire de Mairie :

Florence PELIN

Secrétaire de séance :

Cyril HAUTEVILLE

Yvette LACROIX

Ordre du jour :

- 1- Informations diverses
- 2- Délibérations
 - Vote des Budgets Primitifs 2018
 - Taux d'imposition – Année 2018
 - Tarif Eau à compter du 01/08/2018
 - Tarif redevance Assainissement à compter du 01/08/2018
 - Salle des fêtes – Choix du maître d'oeuvre
 - Changement de la chaudière du bâtiment de la poste – Demande de subventions
 - Création d'un poste permanent au sein de la Commune
 - Résiliation de la convention mission d'assistance Technique dans le domaine de l'Assainissement
 - Concessions en état d'abandon
 - Formation CACES
- 3- Questions diverses

1. INFORMATIONS DIVERSES

- a) Monsieur le Maire a rencontré Mr FRAISSE de la nouvelle Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale qui lui a défini les différentes tâches sur lesquelles il était susceptible d'intervenir :
- Gestion de la voirie et des routes
 - Milieu aquatique
 - Eau et assainissement
 - Instruction des droits des sols
 - ...



A la vue du compte rendu des projets de Viverols, il nous propose son aide pour les projets suivants :

- Eau et assainissement
 - Espace naturel de la zone humide
 - Salle des fêtes
 - Route Coussangettes – Plagnols
- b) Suite à une réunion sur l'environnement organisée par Ambert-Livradois-Forez, les différents points sur les contrats de rivière devraient s'établir comme suit :
- Trois contrats sur la Dore devraient fusionner en un
 - Le contrat Ance du nord devrait fusionner avec l'Arzon
 - De plus, les contrats territoriaux vont fournir des aides financières pour les zones humides.
- c) Une réunion concernant le PLUI de la vallée de l'ANCE nous informe que des modifications à la marge sont à prévoir. Les différents projets sont à présenter avant la fin de l'année
- d) Le SCoT Livradois-Forez (Schéma de cohérence Territoriale) prévoit une uniformisation entre le secteur Ambert-Livradois-Forez et Thiers, surtout concernant la consommation modérée des sols. Viverols pourrait devenir village témoin pour l'urbanisation et l'accueil des nouveaux arrivants.
- e) Des mesures de débit d'eau ont été effectuées sur le bas de Viverols : une fuite a été repérée sur la vanne de l'école. SOCAMA rendra le diagnostic final courant AVRIL/MAI
- f) Le deuxième conseil d'école a eu lieu à Saillant :
- Les effectifs sont stables avec 78 élèves. Le passage à quatre jours a été voté à une forte majorité.
 - Les nouveaux horaires pour Viverols seront à partir de la rentrée prochaine: 9h00/12h15 et 14h00/16h45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Le voyage de fin d'année est prévu le 29 JUIN sur LYON.
 - Enfin, la garderie du matin est désormais assurée de 7h50 à 8h50.
- g) Le document unique concernant les risques du personnel municipal a été rédigé, un tableau récapitulatif est en préparation
- h) Notre médecin sera absent du 15 MAI jusqu'au 31 AOUT. La remplaçante du Docteur Zephir effectuera un remplacement partiel en Mai et Juin. le docteur BICHEA recherche également un remplaçant pour l'été.
- i) Mr SABATIER Nicolas, employé municipal en CAU qui devait finir fin Juin, a donné sa démission, il quittera son poste le 6 Avril
- j) Concernant les travaux des captages :
- Deux sont finis,
 - Deux sont nettoyés mais pas encore totalement clôturés.

2. DELIBERATIONS



- **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

BUDGET COMMUNAL :

Section de Fonctionnement :	771 564.95 €
Section d'Investissement :	690 928.27 €

BUDGET EAU :

Section de Fonctionnement :	128 828.90 €
Section d'Investissement :	153 887.25 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement :	69 616.03 €
Section d'Investissement :	53 899.00 €

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **TAUX D'IMPOSITIONS – ANNEE 2018**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Etat de notification n° 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale des Communes transmis par la Direction Générale des Finances Publiques concernant l'année 2018.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des trois taxes communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux de prélèvements et de fixer comme suit les taux des trois taxes communales pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation : **7.35 %**
- Taxe Foncière (Bâti) : **14.24 %**
- Taxe Foncière (Non Bâti) : **75.67 %**

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **TARIF EAU A COMPTER DU 01/08/2018**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas augmenter le tarif de l'eau et de les fixer comme suit pour l'année 2018 :

- abonnement : 40 euros
- de 0 à 120 M3 d'eau consommée : 1.10 euros le M3
- au delà de 120 M3 d'eau consommée : 0.75 euros le M3
- Droit de branchement au réseau d'eau : 300 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0



- **TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 01/08/2018**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter de 5 centimes les tarifs de l'assainissement et de les fixer comme suit pour l'année 2018 :

- Forfait par compteur : 50 euros
- de 0 à 120 M³ d'eau consommée : 0.85 euros le M³
- au delà de 120 M³ d'eau consommée : 0.55 euros le M³
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 500 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **SALLE DES FETES – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation d'un Maître d'Œuvre a été réalisée concernant le projet de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants. Pour ce faire, une consultation selon une procédure adaptée a été lancée sur le site www.marches-publics.info/accueil.htm le 22 janvier 2018.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport d'analyse et des tableaux d'analyses des offres avant et après négociation, établis par Juliane COURT, architecte au Parc Naturel Régional Livradois Forez. Après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de retenir le cabinet d'architecture Julien LESAGE de CHAMALIERES comme Maître d'Œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente adaptée pour accueillir des spectacles vivants
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de Maîtrise d'Œuvre pour un montant de 52 781 € H.T. (cinquante-deux mille sept cent quatre-vingt-un euros) ainsi que toutes les pièces utiles à son règlement et notamment, en cas de besoin, tout acte nécessaire à la bonne exécution des travaux dans le cadre de son objet initial.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2 (JOURBERT – PORTENEUVE)

- **CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DU BATIMENT DE LA POSTE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de changement de la chaudière de la Poste qui s'élève à la somme de 17 071.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- adopte ledit projet ci-dessus ;
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, à hauteur de 20 %
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 25 %,
- approuve le plan de financement ci-dessous :

Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



. Montant H.T. du projet	17 071.00 euros
. CONSEIL DEPARTEMENTAL	3 440.00 euros
. CONSEIL REGIONAL	4 240.00 euros
. FONDS LIBRES	9 391.00 euros

Monsieur Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- Considérant le tableau des emplois
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial, en raison des besoins de la collectivité pour assurer l'entretien et l'accueil du camping et des gîtes et entretien divers

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, permanent à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires (17.50/35^{ièmes}), à compter du 15 avril 2018

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15/04/2018,

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : emploi à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

Nature des fonctions : entretien et accueil du camping – entretien et accueil des gîtes, entretien divers

Niveau de recrutement : pas de diplôme nécessaire et pas d'expérience requise

Niveau de rémunération : Cadre d'emploi de catégorie C - Echelle C1 - entre indice brut 347 et indice brut 407

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- RESILIATION DE LA CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT



- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5511-1,
- Vu la délibération du Conseil départemental en date du 14 mars 2017, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) au bénéfice des communes et des établissements publics intercommunaux (EPI) du département du Puy-de-Dôme ;
- Vu la délibération prise par la commune de Viverols le 21 juillet 2017 pour adhérer à l'ADIT, et notamment à l'offre SATESE à compter du 1^{er} janvier 2018,
- Vu la convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue le 12 avril 2016 entre la commune de VIVEROLS et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- Considérant que la commune a conclu le 12 avril 2016 avec le Conseil départemental du Puy de dôme, une convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) pour une durée de 3 ans et qui arrive à terme le 12 avril 2019
- Considérant que les prestations du SATESE sont intégrées à compter du 01.01.2018 dans l'offre de service de l'ADIT à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 21 juillet 2017
- Considérant que l'intégration du SATESE dans l'offre de service de l'ADIT ne modifie en rien les prestations réalisées pour le compte de la commune,
- Considérant dès lors la nécessité de procéder à la résiliation de la convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement (SATESE) conclue avec le Conseil départemental au motif d'intérêt général tenant à la réorganisation du service public,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE**

- de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.
- d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- **CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un certain nombre de concessions attribuées à titre perpétuel, simples concessions ou monuments funéraires, sont en état d'abandon et ne font l'objet d'aucun entretien. Il propose que soit établie la liste des concessions non entretenues et que soit enclenché la procédure de reprise telle qu'elle est prévue par les articles R2223-13, L2122-18, R2223-14 et suivants du C.G.C.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre cette procédure et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la conduire conformément aux articles du C.G.C.T. précités.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Mairie de VIVEROLS

Le Bourg

63840 VIVEROLS



- **FORMATION CACES**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de faire passer une formation CACES à Mr Thierry GRAC, employé municipal, afin qu'il puisse conduire en toute sécurité les engins de chantier ou autres équipements mobiles.

Monsieur le Maire fait part de l'offre de prix du centre de formation LC FORMATION de SAINT PAULIEN : CACES R372 catégorie 8 : 320 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le centre de formation LC FORMATION de SAINT PAULIEN pour un montant comme détaillé ci-dessus et de régler la facture correspondante.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

- a) Une demande de place pour un camion de pizza nous est parvenue. Le mardi soir lui sera proposé.
- b) Une demande de place pour un food-truck nous est parvenue. Le jeudi soir lui sera proposé.
- c) La communauté de commune est à la recherche d'un terrain pour un élevage de poulet via le foyer de Saint Romain ainsi que des terrains agricole à vendre.
- d) Une demande sera faite au SIEG pour la reprogrammation des horaires d'extinction des éclairages par la commune.
- e) Mme Daurelle nous a fait part de sa volonté d'acquérir une parcelle communale : nous attendons sa demande écrite pour en discuter.
- f) Les travaux de la route Coussangettes- Plagnols doivent débuter le 03 Avril.

Prochaine réunion du Conseil municipal : le 20 Avril 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h45.

Le Maire